

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

03.27.53.43.37

Réf. : **CL/JR/VD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 12 janvier

L'an deux mille quinze, le vingt janvier à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : **A. DECAGNY** - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - ~~C.DEMOUSTIER~~ - P.NESEN - ~~A.PIEGAY~~ - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - ~~F.LEFEBVRE~~ - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : Y. ZUMSTEIN (à A. DECAGNY) - C. DEMOUSTIER (à R. PILATO) - A. PIEGAY (à M-C. MORETTI) - F. LEFEBVRE (à P. NESEN) - B. MORIAME (à C. DEROO) 32, (arrivée à la question n° 1)- N. TAJDIRT (à P. MATAGNE) (arrivée pendant la question n° 1)

EXCUSES :

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 12 : Prolongation de l'autorisation de remboursement des cartes d'accueils périscolaires (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) - Suite à la modification de l'organisation et à la création d'une tarification spécifique consécutive à la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires et réapprovisionnement de la régie.

Vu l'article R.1617-11, 6° du CGCT,

Vu la délibération n° 66, en date du 27 juin 2013,

Vu la délibération n° 129, en date du 04 octobre 2013,

Considérant qu'en date du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a, par délibération n°66, fixé une tarification différente pour les mardis et jeudis de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergent Périscolaires maternels et élémentaires de la commune, prenant effet à partir de la rentrée scolaire 2013-2014.

A savoir :

SOIR (16h00 - 18h00)

Tarifs par séance					
	Quotient familial <= 300€	Quotient familial 300<ou<=50 0	Quotient familial 500<ou<=80 0	Quotient familial 800<ou<=13 00	Quotient familial >1300
Maubeuge	1.6€	1.7€	1.8€	1.9€	2€
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤600 €	Quotient familial >600 €			
	2.9 €	3€			
Hors Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤600 €	Quotient familial >600 €			
	3.4 €	3.5€			

Considérant que des cartes d'accueil périscolaire correspondant à la tarification antérieure, soit la rentrée scolaire 2012-2013, sont encore en possession des familles, qu'il convient de rembourser rapidement.

Qu'à cette fin, une régie d'avances d'un montant de 2 500 € permettant le remboursement des anciennes cartes avait été instituée suite au Conseil Municipal du 4 octobre 2013.

Que les remboursements devaient s'effectuer jusque fin juillet 2014, néanmoins certaines familles se présentent encore avec des cartes à rembourser.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'autoriser la prolongation du remboursement des cartes d'accueil périscolaires jusqu'au 31 juillet 2015.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** la prolongation du remboursement des cartes d'accueil périscolaires jusqu'au 31 juillet 2015.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,